

AVIS DE CHANGEMENT AUX SYSTÈMES DU CMC ET RCMC

Par les présentes, nous vous avisons officiellement qu'à compter du 11 mars 2010, le Registre de compétences des médecins du Canada (RCMC), qui constituait jusqu'ici une division du Conseil médical du Canada (CMC), est totalement intégré au CMC. Si, dans la section « Divulgence de documents » de votre compte du RCMC en ligne, vous avez imposé des limites aux renseignements et aux documents pouvant être divulgués à la direction des Titres et inscriptions du CMC, vous recevrez un message vous incitant à modifier votre autorisation pour l'adapter à cette intégration. Le message d'incitation apparaîtra lorsque vous ouvrirez votre compte du RCMC en ligne. Si vous avez des questions au sujet du présent avis, veuillez soumettre une communication dans votre compte du RCMC en ligne ou communiquer avec le [bureau de service du RCMC](#).